

Séance du 30 avril 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 24 avril 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Uhaldeborde, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Taieb à Mme Candillier, Mme Belbaraka à M. Laiguillon.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Castel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** – Club des villes et territoires cyclables – Désignation du représentant de la commune.

Association loi 1901 créée en 1989 par 10 villes pionnières, le Club des villes et territoires cyclables regroupe aujourd'hui plus de 1 400 communes.

Son objet est de créer une dynamique entre les villes françaises et européennes afin d'agir pour faciliter, sécuriser et développer la circulation des cyclistes, notamment en milieu urbain. Elle favorise notamment un grand nombre d'échanges pour la promotion de ce type de déplacement et au-delà, pour la prise en compte de la mobilité et l'organisation de l'intermodalité.

En raison de sa politique menée en matière de développement des modes de déplacements doux et en particulier du vélo, la ville de Bayonne a adhéré à cette association.

Il est donc demandé au conseil municipal de désigner le représentant de la commune auprès du Club des villes et territoires cyclables.

S'est porté candidate :

Majorité municipale : Florence Destin.

Avec l'accord de l'assemblée conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, il est procédé à un vote à main levée.

MM. Murat, Uhaldeborde, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

A obtenu :

- Mme Florence Destin : 32 voix

Est désignée, à la majorité absolue, représentante de la commune de Bayonne au Club des villes et territoires cyclables:

- Mme Florence DESTIN

Ont signé au registre les membres présents.